Mis en ligne le 5 décembre 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20231201-16-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 01-12-2023
Publication le : 01-12-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 23 novembre 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 17 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Sébastien MAGNIER, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Madame Pascale LUBIN donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Madame Dolores ADAMSKI, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Eric GLENAT donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET et Monsieur Cédric AUGIER.

Monsieur Jean-Charles BANCHERI est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-7.1-170

Décision budgétaire modificative n° 4

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits des sections d'investissements et de fonctionnement sur 2023,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20231201-16-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 01-12-2023
Publication le : 01-12-2023

Monsieur le Maire présente la décision budgétaire modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641-16-01 : Emprunts		6 120,00 €		
Total D 16 : Emprunts		**6 120,00 €**		
D-2031-150-020 : Diagnostic structurel Atelier Municipaux		7 000,00 €		
D-2051-010-510 : Informatique Logiciel urbanisme		5 200,00 €		
Total D 20 : Immobilisations incorporelles		**12 200,00 €**		
D-21848-018-020 : Mobilier Espace France Services		7 000,00 €		
D-2188-102-317 : Achat Matériel Son Cinéma		10 000,00 €		
Total D 21 : Immobilisations corporelles		**17 000,00 €**		
D-2313-018-11 : Bâtiments communaux-Police Municipale		8 800,00 €		
D-2313-050-212 Changement vitres école Desmoulins		3 500,00 €		
D-2313-018-020 : Travaux Espace France Services		8 000,00 €		
D-2313-050-01 : Travaux PPMS Ecoles		40 000,00 €		
D-2315-048-551 : Travaux élagages arbres sécurité		23 000,00 €		
D-2315-140-845 : Installation Points d'apports volontaires	118 620,00 €			
Total D 23 : Travaux en cours	**118 620,00 €**	**83 300,00 €**		
Total Investissement	**118 620,00 €**	**118 620,00 €**		

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20231201-16-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 01-12-2023
Publication le : 01-12-2023

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D- 6156-011-01 : Maintenance PPMS écoles		6 500,00 €		
Total D 011 – Charges à caractère général		**6 500,00 €**		
D- 6475-012-01 : Visites médicales		5 000,00 €		
D-64111-012-01 : Rémunération Titulaires		13 000,00 €		
D-64113-012-01 : Nouvelle Bonification Indiciaire - NBI		2 000,00 €		
D-6218-012-01 : Charges de remplacement		15 000,00 €		
Total D 012 – Charges de Personnel		**35 000,00 €**		
D-6611-66-01 : Charges d'intérêts		5 460,00 €		
D-661121-66-01 : Charges d'intérêts courus non échus		1 660,00 €		
Total D 66 : Charges financière		**7 120,00 €**		
R-741121-74-0 : Dotation Solidarité rurale				48 620,00 €
Total R 74 : Dotations et Participations				48 620,00 €
Total Fonctionnement		**48 620,00 €**		**48 620,00 €**

Le Conseil municipal après avoir délibéré par :

4 abstentions : Eric GLENAT (ayant donné pouvoir à Xavier HEDOU), Frank PRESUMEY (ayant donné pouvoir à Clotilde BERTHIER), Clotilde BERTHIER et Xavier HEDOU,
18 voix pour,

- **Approuve** la décision budgétaire modificative susvisée.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 28 novembre 2023
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (Isère)